



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 55056

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conclusions du rapport de la DARES au regard de l'application des 35 heures. En effet, ce rapport met en évidence que la mise en place des 35 heures a conduit à un gel des salaires pour la moitié des salariés concernés par les accords conclus en la matière, une modération salariale pour 25 % et une perte de salaire pour 10% d'entre eux. Ce gel des salaires semble donc lié à la baisse du pouvoir d'achat de ces salariés et risque d'engendrer un infléchissement de la croissance. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour pallier ces inconvénients.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55056

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6940